

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

Systèmes de détection infrarouge des avions C-130H

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat relatif à la fourniture des équipements, des accessoires et des services nécessaires à la modernisation des systèmes de détection infrarouge installés sur les avions de type C-130H.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat relatif à la fourniture des équipements, des accessoires et des services nécessaires à la modernisation des systèmes de détection infrarouge installés sur les avions de type C-130H.

Le contrat sera conclu, selon la procédure négociée sans publication, avec la firme CMC Electronics Cincinatti, qui a développé le système au cours des années 70. Le système de détection infrarouge a pour but de détecter l'empreinte infrarouge des missiles tirés en direction de l'avion. Il est relié au système chargé de l'éjection automatique des leurres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe